

Règlement de La Médocaine VTT du 24 mai 2014 – 16ème Edition

La Médocaine est une Randonnée VTT, sur des parcours de 25 à 80 kms, ouverte aux hommes et femmes nés avant le 01.01.2001 licenciés ou non.

1 – INSCRIPTIONS

Uniquement sur le site www.medocainevtt.com rubrique “Inscriptions” pour les résidents français. Droits d’inscription : 41 €TTC jusqu’au 15 mars 2014, 45€TTC du 16 mars au 17 mai 2014, puis 50 €TTC les jours de retraits des plaques dossards suivant les places disponibles.

L’inscription comprend :

- Un cadeau de bienvenue
- Frais d’inscription, de sécurité et de balisage - Assistance médicale
- Les ravitaillements et les animations au départ/arrivée et sur le parcours
- Les sanitaires, douches et postes lavage des vélos à l’arrivée
- Les récompenses individuelles, les prix aux meilleurs déguisés individuels et groupes.

Les résidents hors France peuvent s’inscrire via l’agence de Voyages Tutti Quanti en achetant un pack « hébergement dossard » (Pour toute information : tutti quanti@medocainevtt.com) : ou individuellement sur le site www.medocainevtt.com moyennant un mode de paiement par carte bancaire internationale.

Seules seront prises en considération les 6500 premières demandes d’inscription correspondant au quota de places disponibles fixé par l’organisation.

Modalités

Après acceptation de votre paiement par Carte Bancaire sur notre page sécurisée, vous recevrez un e-mail de confirmation de votre inscription dans un délai maximum de 72 heures.

Imprimez cette confirmation d’inscription. Faites remplir par votre médecin traitant le volet « Certificat Médical » si vous ne possédez pas de licence VELO « Pratique des Activités Cyclistes » Classe de Risques R5 EXCLUSIVEMENT en cours de validité pour l’année 2014.

Signez votre confirmation d’inscription pour acceptation.

Pièces à renvoyer à l’organisation pour terminer votre inscription :

1/ La confirmation d’inscription reçue par e-mail dûment remplie et signée pour acceptation.

2/ Photocopies de la licence 2013/2014 pour les :

- licenciés VELO « Pratique des Activités Cyclistes » Classe de Risques R5, EXCLUSIVEMENT, des Fédérations Française de Cyclisme, UFOLEP « Cyclo-Vtt » N°29046 et de la Fédération Française de Triathlon en cours de validité pour la saison sportive 2013/2014 > Pour les autres licenciés : certificat médical de l’année civile en cours (2014) complété par votre médecin traitant, autorisant la pratique du VTT en randonnée et précisant aucune contre-indication à cette pratique.

> Non licenciés : certificat médical de l'année civile en cours (2014) complété par votre médecin traitant, autorisant la pratique du VTT en randonnée et précisant aucune contre-indication à cette pratique.

Renvoyez vos documents **DÛMENT COMPLÉTÉS** le plus rapidement possible :
- par e-mail (documents complétés, signés et scannés en basse résolution) à l'adresse lamedocaine@medocainevt.com

ou

par La Poste à :
La Médocaine/AVTV
BP 60037
33026 Bordeaux cedex

Remboursements

Attention ! à partir du 1er avril 2014, aucun remboursement ne sera effectué pour quelque raison que ce soit.

Avant le 1er avril 2014, remboursement possible **UNIQUEMENT** sur envoi d'un certificat médical de justification.

Retrait des plaques-dossards

Salle polyvalente Panchon à Arsac selon programme (voir sur le site www.medocainevt.com).

ATTENTION : Tout participant qui n'aura pas retiré son dossard et pointé son engagement, sera considéré comme non participant. En conséquence de quoi, il ne pourra prétendre à aucune couverture d'assurance de la part de l'organisateur. D'autre part, il ne sera pas identifié et pris en charge par les secours de l'organisation, sa prise de temps ne sera pas prise en compte, il n'aura pas accès aux ravitaillements et il ne bénéficiera pas des cadeaux remis à l'arrivée par l'organisation.

2 – ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Assurances

Cette manifestation est couverte par les organisateurs, pour tout participant (licencié ou non), par une police d'assurance de Responsabilité Civile et Risques divers pour la pratique d'Activité Cycliste Temporaire – ACT – auprès de la compagnie APAC Assurances.

Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile le garantissant pour tout accident envers un tiers ou lui-même.

Responsabilité

Tout concurrent hors délais, (dont les temps sont affichés aux différents postes de ravitaillement) ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, etc.

3 – PARCOURS

Itinéraires

Cartes détaillées des parcours affichées au retrait des dossards et sur le site départ de la Plaine des Sports d'Arsac.

L'usage des parcours de "LA MÉDOCAINE VTT" est exclusif pour la manifestation du fait de la traversée de propriétés privées et ne pourra pas être réutilisé en dehors de la manifestation.

Dégustations

Le jour du retrait des dossards, il sera remis à chaque participant inscrit un ensemble de contremarques correspondant aux dégustations prévues sur le circuit sur lequel il est inscrit . Cette contremarque sera de la même couleur que le circuit et portera le nom du château concerné.

1 contremarque = 1 verre dégustation

Attention : si vous roulez sur un autre circuit que celui sur lequel vous êtes inscrits, les dégustations seront IMPOSSIBLES.

Pointages

Tout participant non pointé à la remise des plaques ne pourra être pris en compte par le chronométrage.

Sécurité

Respect du code de la route sur les portions routières, respect des décisions des organisateurs.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation pour raison de sécurité. L'organisation n'assure pas le rapatriement des personnes et des vélos en cas d'abandon quel qu'en soit la raison.

Service médical

Assuré par l'organisation au départ-arrivée et sur le parcours selon les postes médicaux prévus.

Assistance mécanique (facultative) : au départ et à points fixes (ravitaillements).

Ravitaillements

Sur le parcours, environ un tous les 15 kms.

Sanitaires et douches

A disposition des participants au stade municipal d'Arsac.

Poste de lavage de vélos

A disposition des participants à l'arrivée.

Environnement

Respecter les lieux et l'environnement traversés. Respect des parcs et allées des châteaux.

Interdiction de traverser les rangs de vignes

.Respect de la charte du VTTiste.

4 – DROITS D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir La Médocaine ainsi que les manifestations sportives qui gravitent autour.

5 – CONSIGNES IMPORTANTES DE L'ORGANISATION

- Port du casque obligatoire

- L'organisation rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et vous invite à une consommation modérée, raisonnée et raisonnable des nectars offerts à la dégustation par les Châteaux.

- Respect impératif du Code de la Route et de la signalisation routière mise en place par l'Organisation ainsi que les arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées et affichés sur les panneaux sur l'aire de départ d'Arsac et du Code de l'Environnement.

- Respect des consignes de sécurité données par le speaker au départ de chaque vague et des ordres donnés par les signaleurs de l'organisation sur l'ensemble des parcours.

L'inscription à cette manifestation implique de facto, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas de non respect de ces consignes minimales.